

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 30 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GODECHOT-PATRIS Sara - GREAU Fabrice - LEVADE Anne - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - PETERKA-BORGNIET Nathalie - TEBOUL Gérard - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - HAROUEL Sigrid - LAY Jean-Pierre - MARCON Nathalie - POUILLAUDE Hugo-Bernard - POULNAIS-COQUELIN Véronique <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - MIMERAND Rachel - NGUYEN Caroline - TAIEB Benjamin <p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - GERME Gisèle - POPOVICI Aura 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - ILIOPOULOU-PENOT Anastasia <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GENCY-TANDONNET Dominique - TENENBAUM Aline <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - FONTAINE Thomas - JEERASOO Vyasa <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAVIER Sylvie - MODERE William 	<p>Collège-A des enseignants</p> <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIGNEUL Nicolas - MATHIAS Eric <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen - BITAN Vincent - CAZARD Marine - SBERRO Jordan - LESNE Sarah <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane - LAI Christine - MARTEL François - MENESGUEN Élisabeth

Le conseil de Faculté du 30 mai 2018, réuni en formation plénière, débute à 12h15.

Le Doyen donne communication des procurations et passe immédiatement au premier point de l'ordre du jour.

1- Calendrier de l'année universitaire :

Concernant le calendrier de licence, deux projets sont proposés (cf documents annexés). Le Doyen rappelle les impératifs : semaine de révision à la fin de chaque semestre, délai minimum de 15 jours entre les sessions 1 et 2, 12 semaines de cours et de TD, une semaine de "galop d'essai" (ou de pause). Dans ces conditions, le choix du conseil est de faire débiter l'année universitaire soit le 3 septembre, soit le 10 septembre. Le Doyen juge souhaitable de construire un calendrier fixant les rattrapages des matières fondamentales de L1 et de L2 dans la première semaine de septembre. Cela permettrait d'organiser un véritable soutien pédagogique entre les deux sessions.

Il ajoute qu'il conviendrait également de réduire à deux semaines la durée des épreuves écrites, ce qui impliquerait que les épreuves puissent se dérouler jusqu'à 19h00-19h30. Il précise qu'il est évident que, sauf circonstances extraordinaires, deux examens de matières fondamentales (UE1) d'une même année ne sauraient pas être organisés le même jour.

Concernant le calendrier des masters :

Le Doyen expose que le calendrier des M1 doit être calqué sur celui des L et que les épreuves de M2 doivent être achevées pour le 30 septembre conformément aux dispositions arrêtées par l'UPEC.

Une discussion s'engage. Elle porte exclusivement sur le point de savoir si l'année doit débiter le 3 septembre ou le 10 septembre. Il en ressort que non seulement le calendrier 2 (10 septembre) paraît préférable, mais aussi qu'il est plus conforme aux habitudes. Il permet également une organisation plus aérée des journées de pré-rentrée.

En conséquence, le calendrier 2 (10 septembre) est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

2- Modification des modalités de contrôle de connaissances.

Le Doyen donne lecture des modifications projetées :

- Master droit du numérique : changement d'intitulé ;
- Master Pratique du droit pénal des affaires : permutation de matières entre les unités ;
- Licence Juriste international : permutation de matières entre les semestres et les unités ;
- Master Propriétés intellectuelles : suppression du cours de droit fiscal (S1U1).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Afin de mettre à jour les brochures, à la demande du Doyen, le Président de la section de droit privé précise que l'intitulé du nouveau cours de droit fiscal dispensé dans les masters de droit privé sera Droit fiscal général et des affaires.

3- Questions diverses

Le Doyen entend présenter trois observations aux représentants des étudiants :

- il attire leur attention sur les informations parfois très erronées, diffusées sur les réseaux sociaux des étudiants. Il indique que plusieurs d'entre eux ont été induits en erreur sur le règlement des examens et que d'autres messages sont à la limite de la diffamation ou du harcèlement. Il invite les associations à conduire une action pédagogique sur la diffusion des informations sur les réseaux sociaux.

- il constate avec regret que plusieurs projets d'activités culturelles leur ont été proposés depuis le début de second semestre, mais qu'aucun n'a abouti.

- il annonce que la Faculté de droit célébrera son cinquantenaire en 2019-2020 et qu'il en a chargé le Professeur Anne Levade qui a bien voulu accepter d'assurer la direction de la coordination des différentes actions. Il suggère aux étudiants de commencer à penser aux activités qu'ils pourraient proposer et réaliser de leur côté.

Aucune observation n'étant présentée, le Doyen lève la séance à 13h15 après avoir remercié les membres du conseil de leur participation.

Créteil, le 30 mai 2018

Le Doyen

Alain DESRAYAUD